

L'écho de BOISSEZON

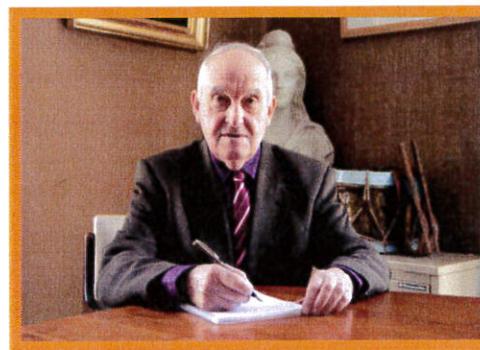
BULLETIN MUNICIPAL

N° 15

JUIN 2015



L'ECHO:EDITO



SOMMAIRE :

- EDITO

- DECISIONS MUNICIPALES

- ESPACE DES ASSOCIATIONS

- INFORMATIONS DIVERSES

Comme tous les ans à pareille époque, le Conseil Municipal a voté son budget et notre commune n'échappe pas aux réductions des dotations qu'alloue l'Etat aux collectivités. Pour la nôtre c'est une perte de 18%. Pour compenser cette baisse le Conseil Municipal aurait pu augmenter les impôts locaux, ce qu'il n'a pas souhaité, les taxes locales resteront aux mêmes taux, comme depuis de nombreuses années.

Notre commune est dans le cadre des grandes modifications Institutionnelles du moment, réorganisation des cantons, notre nouveau canton Mazamet 1, en gestation la nouvelle région qui regroupera Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon. Des territoires plus grands qui portent interrogation sur les équilibres et modes de fonctionnement, que deviendra la ruralité? Les intercommunalités vont être soumises aux mutualisations. Toute une réorganisation administrative qui va demander des périodes d'adaptation au cours de laquelle les élus locaux devront relayer les préoccupations des populations en agissant au mieux de l'intérêt général. Un combat important à mener en ces périodes à venir.

Dans les pages qui suivent nous mettons l'accent sur les incivilités qui deviennent trop nombreuses dans tous les domaines, sur l'ensemble de notre territoire. Que chacun prenne conscience que nous vivons en société. Pour que la vie soit agréable dans la commune, il est important de respecter certaines règles, qui relèvent pour la plupart du bon sens et du civisme élémentaire !!! Tout citoyen a des droits mais aussi des devoirs...

Avec les beaux jours, diverses animations vous seront proposées par les Associations locales, que chacun s'y retrouve en toute convivialité. A vous tous Bonnes Vacances. A bientôt.

Restant à votre service.

Claude AUSSILLOU

Maire de Boissezon



Mairie de BOISSEZON Tarn
1 rue du fort 81490 BOISSEZON

tél: 05-63-50-52-59

fax: 05-63-50-74-15

courriel: commune.boissezon@wanadoo.fr

Site: www.boissezon.fr

L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du vendredi 23 janvier 2015

Compte rendu des décisions prises par le Maire en date du 8 janvier 2015 en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le conseil :

DÉPARTEMENT DU TARN



Commune de Boissezon

Décision 2015N01
Chemin du moulin 81490 Boissezon

Le Maire de Boissezon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 portant délégation d'attributions du Conseil au Maire,

Vu l'urgence pour la Commune de déterminer la nature des désordres, la dangerosité afin de prendre d'éventuelles mesures de sécurité relatives au chemin du moulin.

DECIDE

De demander l'assignation en référé par devant le tribunal de grande instance de Castres auprès de la SCPI Bugis, Pérès, Ballin, Renier, Alran 35 rue Emile Zola à Castres concernant la voirie desservant les parcelles AB344 et AB330 le moulin du rivieral données à bail à la SARL Terre d'Hautaniboul.

Cette voirie se situe sur domaine Communal et parcelle privée A275 propriété de Mme Suzanne SANCHEZ épouse BERNARD.

La commune de Boissezon sollicite une mesure d'expertise pour déterminer la nature des désordres leur origine ainsi que la nature et montant des travaux qui seraient nécessaires à son usage.

D'autre part un constat d'huissier sera demandé pour joindre au dossier.

Le présent dossier sera rapporté à la prochaine séance du conseil.

Fait à Boissezon, le 8 janvier 2015
Le Maire,

Claude AUSSILLOU.

Juin 2015

Situation dossier effondrement mur de soutènement chemin du moulin

Suite à demande d'assignation en référé devant le tribunal de grande instance de Castres en date du 8 janvier 2015, l'effondrement en date du 30 janvier 2015, la désignation d'un expert judiciaire en date du 13 février. Première opération d'expertise le 25 février 2015, suivie d'une opération d'expertise du 2 au 4 juin 2015 avec demande de diagnostic géotechnique, relevé topographique. Le rapport de l'expert judiciaire pourrait être fourni fin juin.

Convention adhésion Tarn Occitanie :

Monsieur le Maire explique au conseil que notre collectivité peut adhérer gratuitement à la marque « Tarn cœur d'Occitanie » qui valorise les acteurs économiques, culturels et institutionnels marquant l'attachement au Tarn et à son patrimoine occitan. La marque « Tarn cœur d'Occitanie » témoigne de la volonté partagée du Département du Tarn et de la structure signataire de renforcer l'attractivité du Tarn et d'assurer une meilleure lisibilité de son image en s'appuyant sur ses qualités intrinsèques : son patrimoine occitan millénaire et les savoir-faire de ses habitants.

Achat sculptures Yannick ROBERT :

Le Maire propose au conseil l'achat de la sculpture intitulé « assassinat de Jaurès » et celle intitulé « Marianne » faites par un artiste du village, Yannick ROBERT.
Proposition de vente pour Yannick ROBERT 3400€ TTC

Vente immeuble 3 rue Amédée Maraval :

Le Maire propose au conseil la vente de l'immeuble 3 rue Amédée Maraval. Offre d'achat par Yannick ROBERT et Agnieszka TARGOWSKA 2 000€ hors frais de notaire.

Stage BAFA Marie Line GUIMARD :

Le Maire explique au conseil que Mme Marie Line GUIMARD embauchée en contrat CAE doit effectuer un stage de formation. Un stage BAFA est proposé du 11 au 18 avril à Castres montant 390€.

Stage formation Coralie DUMUR :

Le Maire explique au conseil que Mme DUMUR Coralie embauchée en contrat CAE doit effectuer un stage de formation. Proposition est faite d'un stage de : « communication avec les enfants 0 à 5 ans. » du 12 mars au 9 avril (15 heures) le jeudi de 13h30 à 16h30.
Proposition module « communiquer avec des enfants de 0 à 5 ans »

Renouvellement contrat Xavier BRENAC 31/03/2015 :

Le Maire explique au conseil que le contrat de Mr BRENAC Xavier arrive à terme le 31 mars 2015 et qu'il est possible de renouveler son contrat CAE à compter du 1^{er} avril 2015. Proposition est faite de renouveler son contrat pour 1 an sur 20h00 hebdomadaire.

Voirie chemin du moulin :

Le Maire informe le conseil que le chemin du moulin est dégradé. Plusieurs camions en surtonnage ne respectent pas la limitation 12 tonnes.
Suite à cette dégradation la mairie a reçu un courrier du locataire « Terre d'Hautaniboul » mettant en cause la responsabilité du bailleur et celle du Maire. Mr Le Maire a déjà pris contact avec un avocat qui va faire une assignation et demandera qu'un expert judiciaire soit nommé.

Titularisation Marie BORDE :

Le Maire explique au conseil que Mme BORDE Marie a été embauché le 1^{er} mars 2014 et qu'il y a possibilité de la titulariser au 1^{er} mars 2015. Il est utile également de modifier le temps de travail de passer de 30 heures hebdomadaire à 35 heures hebdomadaire.

Assainissement travaux complémentaires :

Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de mettre des déversoirs d'orage complémentaires pour assurer un meilleur fonctionnement de la station (devis 6 800€ HT).

Conseil Municipal du mardi 3 mars 2015

Confirmation adhésion SIVU Syndicat intercommunal pour le réseau écoles rurales « Sidobre » :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante l'adhésion au syndicat pour les Réseaux des écoles rurales "SIDOBRE" et "VENT D'AUTAN".

Après avoir délibéré, le conseil municipal:

- Décide de confirmer l'adhésion de la commune au Syndicat pour les Réseaux des écoles rurales "SIDOBRE" et "VENT D'AUTAN".
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette intention.

Règlement facture suite à l'achat de 2 sculptures (Marianne et Jaurès) à Mr Yannick ROBERT :

Mr Le Maire explique au conseil qu'en raison de l'achat des deux sculptures (« Marianne » et « Jaurès ») par la Mairie à l'artiste, Mr Yannick ROBERT, il est nécessaire de procéder à une imputation de 3400€ au compte 2161 chapitre 21 (œuvres et objets d'art) afin de le régler.

Fixation de la période d'augmentation des baux :

Mr Le Maire explique au conseil qu'afin de permettre une meilleure gestion des titres concernant les baux il est nécessaire de définir une période à la quelle on doit procéder à l'augmentation des loyers. La date est fixée au 1^{er} janvier de chaque année. Cependant la première augmentation des loyers ne pourra se faire qu'un an après la signature du contrat. Ceci est valable pour les contrats en cours et les contrats à venir.

Assainissement collectif - Immeubles desservis par le réseau de collecte :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, conformément à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique, que dans la zone d'assainissement collectif, les propriétaires d'immeubles desservis par un réseau de collecte et ayant l'obligation de s'y raccorder dans un délai de 2 ans, soient astreints à payer, en l'absence de raccordement, une somme équivalente à la redevance. Passé le délai de 2 ans, cette participation sera majorée de 100 %, en application de l'article L 1331-8 du CSP.

Participation assainissement collectif (PAC) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une participation à l'assainissement collectif (PAC) peut être instaurée, en application de l'article L 1331-7 du code de la santé publique. Cette participation est perçue auprès des propriétaires d'immeubles d'habitation ayant obligation de se raccorder au réseau public de collecte des eaux usées et qui économisent ainsi une installation individuelle d'assainissement neuve ou la mise aux normes d'une installation individuelle existante. Elle concerne également les extensions d'immeubles d'habitation déjà raccordés qui génèrent des eaux usées supplémentaires.

Il précise que le montant de la PAC ne peut dépasser 80% du coût d'une installation individuelle ou de sa mise aux normes, la participation aux frais de branchement sous domaine public étant prise en compte pour le calcul de ce plafond.

Il propose de fixer le barème suivant :

- Participation à l'assainissement collectif pour les constructions neuves :

Maisons individuelles : le montant de la PAC est fixé à 43,75% du coût d'une installation neuve estimé au minimum à 8000€ soit 3500€

- Participation à l'assainissement collectif pour les constructions existantes :

Les constructions ne possédant aucune installation individuelle :

Tarif identique à celui des constructions neuves soit 3500€

Les constructions possédant une installation individuelle non conforme :

Application d'une PAC minorée soit tarif 2000 €

Où il est exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal : Adopte l'instauration de la PAC et les dispositions tarifaires exposées par Mr le Maire. 10 voix pour et 1 abstention. Rappelle que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau et que la PAC n'est pas soumise à la TVA.

Approbation règlement assainissement collectif et non collectif :

Monsieur le Maire rappelle que le règlement de service est obligatoire en application du CGCT ; il est le seul document opposable aux usagers et est donc, de ce fait, indispensable.

Au terme du travail réalisé avec les services de la DDT et du Conseil Général, un projet de règlement a été rédigé (pour chaque service) et vous est proposé pour approbation. Ces derniers seront ensuite affichés et transmis aux usagers.

Après présentation de ces règlements de service à l'assemblée, celle-ci :

✓ APPROUVE le règlement de service assainissement collectif

✓ APPROUVE le règlement de service assainissement individuel

✓ DECIDE que ces règlements seront transmis aux usagers après visa des services préfectoraux conformément à la réglementation.

Les règlements seront affichés et consultables en Mairie.

Finalisation vente immeuble 3 rue Amédée Maraval :

Lors de la séance du 1^{er} octobre 2014, le conseil municipal avait souhaité procéder à la vente de l'immeuble, en mauvais état, lui appartenant au 3, rue Amédée Maraval à Boissezon parcelle AB76 – 92m² - parcelle AB 77 147 m², à cet effet une information avait été faite par affichage demandant de transmettre les offres en Mairie.

En séance du 23 janvier 2015 et suite à réception d'offre, le Conseil donne son accord pour vente à Mr Yannick ROBERT et Mme Agnieszka TARGOWSKA pour la somme de 2000 € hors frais de notaire et diagnostics immobiliers à la charge des acheteurs.

Le conseil Municipal mandate Mr le Maire pour effectuer toutes les opérations concernant cette vente, compromis de vente et signature de l'acte notarié.

Tarif électricité Gîte le Saint Jacques :

Suite à l'augmentation des charges relatives à la consommation électrique, le conseil municipal souhaite modifier les conditions de récupération de ces charges en incluant notamment les locations week-end.

Le prix du KWA sera facturé 0,195 €. Sont concernés les séjours week-end, semaine, Mois.

Location gîte suite au « symposium » en juillet 2015 :

En raison du symposium organisé par l'association « Art Passion » et « Art Monumental » sur la Commune de Boissezon du 4 au 12 juillet 2015, le conseil décide de louer le gîte à 4 participants pour la somme de 500€.

Conseil Municipal du mardi 14 avril 2015

Approbation du Compte Administratif Budget Communal 2014 :

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Communal 2014.

Hors présence de Claude AUSSILLOU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Communal 2014.

Approbation du Compte Administratif Budget Assainissement 2014 :

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Assainissement 2014.

Hors présence de Claude AUSSILLOU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Assainissement 2014.

Fixation du Taux des Taxes Locales pour 2015 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil de voter l'augmentation ou le maintien des taux d'imposition pour l'année 2015. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

Désignation	Taux 2015
Taxe habitation	8.37 %
Foncier bâti	29.36 %
Foncier non bâti	79.88 %

Approbation du Budget Primitif Communal 2015 :

Monsieur VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune 2015.

Approbation du Budget Primitif Assainissement 2015 :

Monsieur VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'Assainissement pour 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'Assainissement 2015.

Avenant à la convention d'entretien éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pour l'entretien préventif des installations d'éclairage public a été signée avec l'entreprise MARIGO ELEC et le SDet. Ce dernier verse une contribution financière annuelle à la Commune équivalente à 5€ par points lumineux.

Au vu de l'inventaire réalisé, il a été constaté un écart de 20 points lumineux par rapport à l'état initial.

Ainsi, les parties engagées proposent d'actualiser le nombre de point lumineux et de procéder par voie d'avenant pour régulariser la situation.

Monsieur le Maire fait lecture du projet d'avenant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Accepte le projet d'avenant

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Suppression de 2 points lumineux :

Deux points lumineux vont être supprimés sur la Commune : un situé avenue Lasbordes à la sortie du village direction Brassac et un autre situé au Pontil RD93. Précision ces deux points sont sur domaine privé.

L'éco chèque pour les particuliers qui font des travaux d'économie d'énergie dans leur logement :

Afin d'aider les ménages de Midi-Pyrénées à réduire leurs factures énergétiques - et limiter les émissions de gaz à effet de serre - la Région amplifie, dans le cadre de son Plan Midi-Pyrénées Energies, l'Eco-chèque Logement Midi-Pyrénées en faveur des particuliers.

Il permet aux propriétaires occupants – sous conditions de ressources - ou aux bailleurs conventionnant avec L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans leurs logements. Tous les travaux sont visés, à condition qu'ils contribuent à la réduction de 25% des consommations énergétiques du logement.

Le principe est simple : à la fin des travaux, vous remettez votre éco-chèque au professionnel, partenaire du dispositif, et vous complétez le règlement par un autre moyen de paiement. Vous accédez ainsi plus facilement à un logement sobre en énergie et vous contribuez à la maîtrise de l'énergie en Midi-Pyrénées.

Le Conseil donne son accord et autorise Mr Le Maire à signer la convention

Subvention ADAR 2015 :

L'organisme de services aux personnes, ADAR, dont bénéficient des personnes âgées de la Commune ainsi que du personnel travaillant chez eux demande une subvention 140 €.

Participation villes et villages fleuris 2015 :

Monsieur Le Maire propose de participer au concours des villes et villages fleuris. Ce concours est libre, gratuit et a pour but d'améliorer l'embellissement de nos lieux de vie pour le plaisir de nos habitants et des touristes.

Convention d'Urbanisme à compter du 1 juillet 2015 :

Monsieur Le Maire explique au conseil qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 les services de l'Etat (la DDT) se désengagent sur tout ce qui concerne l'urbanisme (DP, PC, CU, PD...)

Aussi, le conseil décide de passer une convention avec la communauté d'agglomération de Castres Mazamet ou bien les villes de Castres ou Mazamet afin d'instruire les différents dossiers. Mr Le Maire est autorisé à signer la convention.

Achat débroussailleuse pour le personnel :

Afin de faciliter le travail des agents techniques, Mr Le Maire propose au conseil l'achat d'une débroussailleuse à dos. Prix d'achat 899€ TTC.

Font Paulin/Fontardieu vente chemin limitrophe Boissezon/Pont de l'Arn à Mr et Mme CABROL :

Suite à enquête publique et documents d'arpentage une partie du chemin sera vendu à Mr CABROL Raymond et Mme CABROL Jacqueline, prix de vente au m² 0.50€ (zone non constructible).

Ce chemin a été partiellement désaffecté suite à la création d'un nouveau chemin par la mairie du Pont de l'Arn sur la propriété CABROL.

Le conseil donne son accord et mandate Mr Le Maire pour signer tous les documents concernant cette transaction.

Remplacement du battant de la cloche en volée :

Mr Le Maire explique au conseil que suite à la maintenance des cloches de l'Eglise la société BODET constate que l'usure au point de frappe de la cloche 1, cloche de volée (tocsin), est très importante.

Aussi le conseil décide à l'unanimité de remplacer le battant de la cloche afin de limiter l'usure de la cloche. Prix du battant 1308€ TTC.

Date prévu pour le feu d'artifice :

Le feu d'artifice de la fête nationale du 14 juillet aura lieu le 13 juillet au soir sur l'esplanade du fort.

Commémoration du 8 mai :

La commémoration du 8 mai aura lieu le dimanche 10 mai à 11h00.



Les Elus de le Commune

2014/2020

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS

ARTS PASSION

A LA GALERIE LES CYMAISES DE SALIMONDE

MOIS DE JUIN

CATHERINE SENEGAS DE LAUTREC SCULPTURES
ET FRANCK TOUREL DE CASTRES PEINTURES

VERNISSAGE LE 22/05/2015

MOIS DE JUILLET

CLAUDE MENALDO DE MAZAMET PEINTURES

VERNISSAGE LE 26/06/2015

MOIS D'AOUT

UN PEINTRE ET UN SCULPTEUR

VERNISSAGE LE 07/08/2015

MOIS DE SEPTEMBRE

LOUIS PIGNATARO DE SETE PEINTURES

VERNISSAGE LE 04/09/2015

MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE

UN PEINTRE ET UN SCULPTEUR

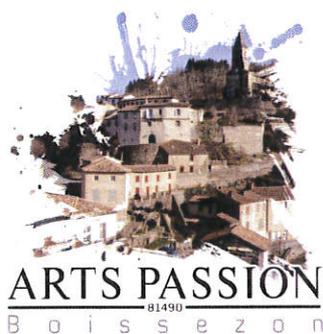
MOIS DE DECEMBRE

EXPOSITION COLLECTIVE AVEC

PEINTRES SCULPTEURS ET ARTISANS D ARTS

THEME NOEL

VERNISSAGE DEBUT DECEMBRE



Mr. Benoit MILHET, le Président

LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE



Le premier vide greniers organisé par la MJC de Boissezon a été un succès. Merci aux organisateurs, aux exposants et à tous les visiteurs d'avoir contribué à la réussite de cette journée.

Prochain rendez-vous le 13 juillet 2015 pour notre repas traditionnel suivi d'une soirée dansante.

Sans oublier le feu d'artifice offert par la municipalité que nous remercions.

Mme Danièle PAGEOT, la Présidente

SPORTING CLUB BOISSEZONNAIS



Une réunion est prévue à la rentrée de septembre pour relancer l'activité du basket. Avis à tous les amateurs qui désirent continuer ou découvrir ce sport. Nous vous attendons nombreux pour cette rentrée 2015/2016. Nous vous tiendrons informer ultérieurement

Mr. Rémi RIEUVERGNET, le Président

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



Comme de tradition notre association a commémoré l'armistice du 8 mai 1945

(soixante dixième anniversaire) assurant le devoir de mémoire à transmettre aux jeunes générations. Ont participé, nos adhérents, le Conseil Municipal, la population, le Rallye Castrais, rendant hommage à ceux qui ont donné la vie pour la France et la Liberté.

Citation : *un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre.*
(Winston Churchill)

Mr. Claude AUSSILLOU, le Président

COMITE D'ANIMATION



Cette année les fêtes de la Saint Jean auront lieu les 19, 20 et 21 juin 2015. Au programme, soirée DJ le vendredi 19, apéro-concert le samedi 20 juin, thé dansant et karaoké le dimanche 21 juin pour la fête de la musique. Le samedi, lors de l'apéro-concert se produiront deux groupes, IMAGO et JAGAS, le dimanche, le thé dansant sera animé par le DUO SIGUERY. Le Comité d'Animation sera heureux de vous accueillir, toujours chaleureusement pour ces fêtes de 2015.

Mr. Nathanaël GRANDGIRARD, le Président

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE DE BOISSEZON



Le Président a le plaisir de convier tous les adhérents et toutes personnes intéressées, à l'assemblée générale de la société qui aura lieu le vendredi 24 juillet 2015 à 20h00 à la salle du troisième âge.

Ordre du jour :

- Présentation du bilan financier 2014
- Renouvellement du bureau
- Questions diverses

Nota : Ce jour-là, la carte d'adhérents pourra être retirée contre la somme de 50€. Après cette date, les cartes d'adhérents pourront être retirées le soir à partir de 19h30 chez M. Jean Claude HUCKERT, le Président, à l'adresse suivante : La Laurié 81490 Boissezon.

Mr. Jean Claude HUCKERT, le Président

AAPPMA DE BOISSEZON



Comme chaque début d'année l' A.A.P.P.M.A. de Boissezon, Cambounes, St Salvy a préparé l'ouverture de la pêche, qui a eu lieu en mars, en lâchant 300kg de truites dans la Durenque. Au début du mois de mai des bénévoles ont procédé au déversement de 17 000 truites dans la Durenque.

Cette année les cartes de pêche ont été vendues dans les trois points de vente par internet. Le 4 juillet 2015 de 14h à 16h00 il y aura une animation pêche pour les enfants de moins de 12 ans. Elle sera suivie d'un goûter offert aux jeunes participants.

Mr. Gérard GALINIER, le Président



❖ **Les sorties de fin d'année**

Les enfants ont eu leur deuxième rencontre réseau Vent d'Autan le lundi 23 mars. Dans le cadre des activités programmées au niveau du RER, notre classe est allée à Vabre pour participer à des ateliers sur le thème du tri sélectif et du recyclage des déchets.

La dernière sortie avec le réseau Vent d'Autan est prévue pour le vendredi 5 juin. Les enfants se rendront à Lacrouzette pour voir le spectacle FOL « Petit monstre » le matin, ils mangeront un pique-nique au stade de Lacrouzette et participeront à des activités athlétiques l'après-midi.

Enfin, pour terminer cette année scolaire, les enfants auront une dernière sortie dont le lieu est encore à déterminer...

Nous prendrons les grandes vacances le vendredi 3 juillet !

❖ **Ecole et Cinéma**

Le RPI Boissezon-Cambounès s'est inscrit à l'opération pour l'année scolaire 2014-2015. Les élèves vont donc une fois par trimestre au cinéma. Au second trimestre ils sont allés voir AZUR ET ASMAR de Michel Ocelot (France – 2006 – Couleur – 1h39) et au dernier trimestre ils sont allés voir LES VACANCES DE Mr. HULOT de Jacques Tati (France – 1953 – noir & blanc – 1h36).

❖ **Site internet**

Nous avons un site internet sur lequel vous retrouverez toutes les actualités de l'école.

N'hésitez pas à le consulter à l'adresse suivante :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/rer-ventdautan-81/index.php>

❖ **Fête des écoles**

Nous vous donnons rendez-vous pour cette fin d'année scolaire au gymnase de Boissezon pour la fête des écoles.

Lors de cette journée, les enfants participeront à des jeux de kermesse puis ils nous présenteront un spectacle. Enfin, nous terminerons par une grande tombola.

La date sera communiquée ultérieurement.

❖ **À vos bouchons !**

Nous rappelons que nous collectons les bouchons en plastique pour l'association « Passerelle 81 ». Penser donc à récupérer vos bouchons et à les amener à l'école !

Nous collectons aussi les cartouches d'encre vides ainsi que les vieux téléphones mobiles. Vous pouvez déposer tout cela à l'école !

Mme Marie Julie MAFFRE, la Directrice



Bilan sur les temps périscolaires de l'école de Boissezon

Une année d'expérimentation concernant les Temps d'Activités Périscolaire va bientôt prendre fin à l'école maternelle de Boissezon. Lors du conseil d'école du jeudi 5 février 2015 et du conseil municipal du mardi 3 mars 2015, il apparait que tout le monde est satisfait de cette mise en place après un sondage effectuée auprès des parents. La mairie de Boissezon souhaite reconduire ce même type d'emploi du temps pour la rentrée de septembre 2015. A ce jour, nous attendons confirmation du D.A.S.E.D.

Ces temps d'activités périscolaires sont animés par Mme Marie-Line GUIMARD et Mme LEPANTE Elodie. Un large choix de panel d'activités variées et adaptées est proposé aux enfants afin de répondre à leurs envies et à leurs besoins. Une évaluation est faite après chaque séance afin de savoir si les enfants sont contents de l'activité effectuée.

Exemple d'activités au sein du temps périscolaire :

Activités manuelles : création diverses peinture, coloriage, création du mur de l'école Boissezon en mosaïque.

Activités sportives : Parcours de motricité, jeux divers.

Activités culturelles et découverte : Visite d'un atelier artistique à Boissezon, randonnée.

Activités pédagogique : Création d'un jardin, sensibilisation aux tris des déchets.

A noter : A partir de l'an prochain, un partenariat avec l'enseignante Mme MAFFRE et le personnel de la commune s'occupant des temps d'activités seront mis en commun. Ce que l'ont appelle communément « Fil rouge. »
Ce panel sera reconduit l'an prochain avec de nouvelles activités car nous nous efforçons d'offrir aux enfants un milieu épanouissant, chaleureux et sécurisant.

Mme Eurydice SOLER, la Conseillère Municipale Déléguée Ecole



INFORMATIONS ÉCOLE DE BOISSEZON

Merci aux parents souhaitant **inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2015/2016** de se rendre à l'école **au plus tard le lundi 29 juin 2015.**

Vous devez fournir :

- nom et prénom de l'enfant à inscrire, date et lieu de naissance
- nom et prénom des parents ou responsables légaux
- une adresse et un justificatif de domicile
- une photocopie du livret de famille
- une photocopie des vaccins (carnet de santé)
- le certificat d'inscription délivré par la mairie



Une **matinée de familiarisation** avec les locaux et de rencontre avec les autres élèves sera organisée le **mardi 30 juin.**

Contacteur :

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

2 rue Amédée Maraval

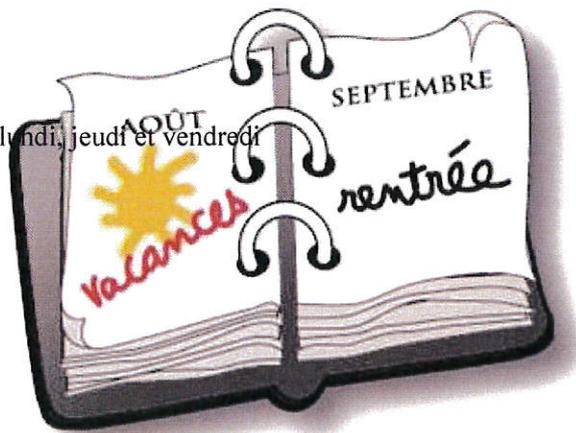
81490 BOISSEZON

Tel : 05.63.50.52.83

Mail : ce.0810142P@ac-toulouse.fr

Horaires de l'école : 9h00-12h00 et 13h45-16h45 le lundi, jeudi et vendredi

9h00-12h00 le mardi et mercredi



L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

Décès :

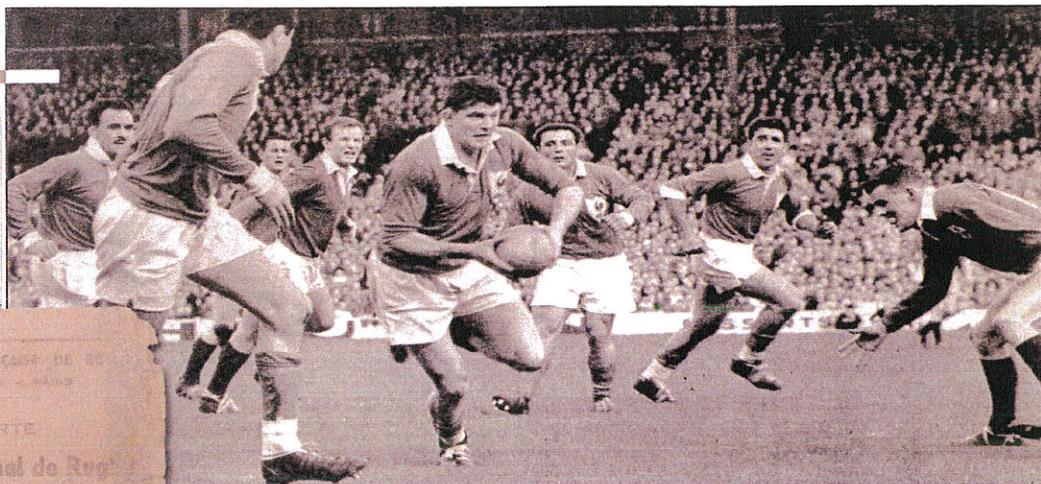
* Alain Vital DARDENNE décédé le 26 avril 2015
Rue du foiraïl 81490 Boissezon

* Jean Emile PRADES décédé le 12 mai 2015
Grateloup 81490 Boissezon

INFORMATIONS DIVERSES

Une aventure unique Pour un enfant de la Commune

Après un an et demi à peine de Nationale, cet ancien basketteur se retrouva dans le XV de France qui, pour la première fois en 1960, allait remporter le Tournoi sans défaite (petit chelem). Saison unique mais unique saison puisque le deuxième ligne tarnais changea de fédération au retour de la tournée en Argentine : le boucher de Saint-Benoît-de-Carmaux s'établit alors à Perpignan, où il est resté.



L'ORTHOGRAPHE, PARTOUT AILLEURS FAUTIVE, EST RESPECTÉE SUR LA CARTE D'INTERNATIONAL N°492

décernée par la cité d'Antin à Hervé Larue : un seul « r » (au contraire d'un autre 2^e ligne de l'époque, le Graulhérois André Larrue) mais aussi un seul club, un seul Tournoi et une seule tournée pour celui qui reste le... seul international de l'US Carmaux (1). La saison 1959-1960 fut magique pour Larue. Il n'y manqua qu'une qualification pour les 1/16^e de finale, à laquelle l'USC put croire jusqu'à la dernière journée des poules. C'était l'année de « l'après-Mias » et le capitaine mythique, sollicité pour reprendre du service dans le Tournoi, avait lancé en se désistant : « Vous n'avez qu'à prendre le jeune Larue ! » L'imposant carmausin, d'abord remplaçant de Mias et Momméjat lors du Pyrénées-Dublin le 11 novembre 1959 aux Ponts-Jumeaux de Toulouse, avait été la grande révélation du France A / France B du 20 décembre : asso-

cié à Echavé, il avait damé le pion à Momméjat, lequel poussait au côté d'Herrero. Mias n'avait pas été le seul séduit par Larue mais, pour l'ouverture du Tournoi en Ecosse, les sélectionneurs tenaient à épauler Momméjat par un deuxième ligne « de soutien » et ils avaient choisi Celaya. Larue fut appelé comme remplaçant contre l'Angleterre (3-3) et la domination en touche de la fameuse paire

Marques / Currie précipita la titularisation du Tarnais à Cardiff : il n'avait qu'un an et demi de Nationale ! Basketteur jusqu'à 18 ans, Hervé avait rejoint les juniors de Carmaux malgré l'avis défavorable de sa mère : c'est sa sœur qui avait signé l'autorisation... Une petite saison de rugby, puis le départ pour l'Algérie : « Après deux ans à Constantine, je suis revenu au

« Quand on n'a pas connu son père, mort dans un accident de vélo un mois avant ma naissance, qu'on n'a jamais eu d'argent devant soi et qu'on ne possède qu'une bicyclette, on ne peut refuser une telle proposition ». HERVÉ LARUE SUR SA SIGNATURE, EN AOÛT 1960, AU XIII CATALAN..

pays. Je devais aller travailler à Mazamet, chez un cousin charcutier, et signer au Sporting en même temps. Le président Jean Fabre m'avait donné rendez-vous un jeudi mais, quand je me suis présenté,

Hervé Larue en bref

- * Né le 5 juillet 1935 à Boissezon (81).
- * 2^e ligne; 1,88 m, 98 kg.
- * Club : US Carmaux (1955-1956 et 1958-1960).
- * Sept fois international en 1960, contre le Pays de Galles, l'Irlande, l'Italie, la Roumanie et l'Argentine (3 tests). La FFR donne cinq sélections, n'ayant attribué qu'une cape pour l'ensemble des tests de la tournée en Argentine.
- * Ancien boucher, à Saint-Benoît-de-Carmaux, puis à Perpignan.
- * Marié à Micheline depuis 1964.

il n'était pas là. Le lendemain, je suis allé voir mon ancien patron à Carmaux, chez lequel j'avais été apprenti charcutier en 1955, quand j'avais décidé de quitter l'usine de tissage. J'ai aussitôt signé à l'USC pour trois ans et je suis passé devant le notaire. Avec ce que m'a donné le club, j'ai pu m'acheter une boucherie, à S'-Benoît-de-Carmaux.

Un an plus tard, à cause d'une affaire de cœur, Larue était obligé de quitter Carmaux. Deux mois avant d'être appelé en équipe de France, en janvier 1960 donc, il avait signé à Agen : « Le club m'avait proposé une boucherie à Bon-Encontre, mais il fallait la monter et la financer moi-même. Ferrasse et Basquet ont certainement appuyé ma titularisation dans le XV de France. Là-dessus, au soir de Galles/France, le président Delbert m'a accompagné durant tout le trajet jusqu'au banquet : il m'a vivement déconseillé de partir à Agen, ajoutant que je n'aurais pas de licence. De retour à Carmaux, j'ai fait part de mon embarras à Serge Tonus, l'international treiziste, qui avait été mon entraîneur en juniors et avec lequel il m'arrivait de galoper. Voilà pourquoi le XIII Catalan m'a sollicité après le Tournoi ».

Ce Tournoi que les Tricolores ont remporté, ex-aequo avec l'Angleterre, pour la première fois sans la moindre défaite (petit chelem). À Cardiff, la France a présenté un attelage tout neuf, comme en 1952 à Murrayfield (Chevallier-Varenne) : « Dans l'équipe initialement annoncée, je faisais la paire avec Momméjat. Le jeudi, je me suis rendu à Toulouse pour prendre le train. À Cahors, Alfred Roques monte et me dit que Momméjat est resté chez lui, sa femme ayant accouché avant terme. La fédération a dû trouver en urgence un 2^e ligne possédant un passeport valide et Jean-Pierre Saux, qui se trouvait à Paris pour se rendre en Angleterre, a ainsi obtenu la consécration internationale, à près de 32 ans. Nous étions l'un et l'autre droitiers; finalement, c'est moi qui ai joué à gauche, derrière Domenech ».

Encore des premières : la France a inscrit quatre essais à Cardiff puis, ayant récupéré Momméjat, elle a atomisé les Irlandais à Colombes, marquant pour la première fois plus de vingt points (23-6) à une nation du Board. L'ancien basketteur a sauté très haut. Il ne perdra qu'un seul match international, à Bucarest : « Au retour de l'échauffement, Dupuy a voulu sauter une espèce de fosse au lieu de prendre la passerelle : il s'est fait une déchirure et Meyer s'est retrouvé ailier. Le match a été violent, De Gregorio a pris un vilain coup de tête de son vis-à-vis. À la mi-temps, Roger Lerou voulait nous faire quitter le terrain. Enfin, Bala s'est claqué à son tour et nous avons fini à treize. »

Hervé Larue aussi finira à XIII. Il a donné son accord aux Catalans mais il a demandé à ne signer qu'au retour de la tournée en Argentine : « On m'a donné une boucherie, avenue Joffre; le loyer était offert. Quand on n'a pas connu son père, mort dans un accident de vélo un mois avant ma naissance, qu'on n'a jamais eu d'argent devant soi et qu'on ne possède qu'une bicyclette, on ne peut refuser une telle propo-

France/Irlande 1960 (23-6) : pour la première fois dans l'histoire du Tournoi, le XV de France terminait invaincu et infligeait plus de 20 pts à une nation de l'International Board. Hervé Larue, ballon en main, s'est échappé: attendu par Tom Kiernan, il va solliciter son compagnon de joug Momméjat (de profil). De g. à dr., au second plan : Crauste, Kelly, Mulligan, Lacroix et Moncla.



sition. J'ai signé au XIII Catalan en août, à l'occasion de la fête de Banyuls ».

Le rugby orthodoxe perdit ainsi celui qui avait fait écrire à Denis Lalanne après France/Irlande : « Hervé Larue promet d'être le joueur de deuxième ligne le plus complet qui soit jamais passé en équipe de France ». Le Carmausin sera également international à XIII mais il n'était pas fait pour ce sport : « On m'a reproché de ne pas être assez méchant. Moi, je ne jouais pas pour donner des coups ».

Ayant vendu son commerce en 1971, le boucher sacrifia ensuite à sa passion du bétail. Il passa treize ans dans la montagne, à Mosset, où il éleva jusqu'à 80 vaches. En 1984, cloué pendant neuf mois sur un fauteuil roulant par des problèmes lombaires, il fut obligé de vendre tout le cheptel. Hervé Larue se rétablit maintenant d'une opération de la hanche subie fin novembre. Il habite toujours Perpignan et ouvre toujours fort aimablement son petit placard aux grands souvenirs. *

(1) Nous entendons par club d'un international celui auquel il appartenait quand il a joué dans le XV de France. Ainsi Jean-Pierre Romeu n'est-il pas international de Carmaux, seulement international junior.

Deux des trois nouveaux (manque Jean-Pierre Saux) de Galles/France 1960 : Hervé Larue (à g.) et Guy Boniface entre les demis Pierre Albaladejo (de retour six ans après sa première sélection) et Pierre Lacroix (premier match dans le Tournoi).



Billet d'humeur

Déchets végétaux, parasols, réservoirs de WC , mobilier, électro ménager etc... s'entassent à côté des conteneurs poubelles.

Un peu de savoir vivre !!! Voilà à quoi ressemblent trop souvent nos points de collecte des ordures ménagères, au village et dans les hameaux. Il nous semblait que le tri sélectif était entré dans les mœurs, apparaissait comme une évidence et un devoir de citoyen, mais nous sommes obligés de constater que c'est loin d'être le cas. Certains pensent que tout est permis. Ce sont ceux-là même qui sans doute se garent n'importe comment en ne respectant pas la signalisation ou bien importunent leur voisinage par leur comportement. Ils considèrent que la collectivité leur doit tout et ne se privent pas de passer outre les règles élémentaires que la vie en société exige. Devant tant d'incivilités (points de collecte des déchets, dégradations en tout genre, bruit, déjections canines, stationnement, problèmes de voisinage, ...) même si nous disposons de peu de moyens, nous sommes déterminés à les utiliser afin de faire cesser de tels agissements. Tout le monde et chacun d'entre nous est responsable de son cadre de vie : faisons en sorte de le respecter pour vivre dans une meilleure harmonie.



STOP AUX INCIVILITÉS

Nous avons des droits mais aussi des devoirs

Les propriétaires de chiens sont *invités à faire preuve de savoir-vivre et de civisme en ramassant les déjections canines de leurs compagnons à quatre pattes, sur le domaine public (voiries, trottoirs, esplanade de l'église) le jardin public est interdit à tout animal (problème hygiène jeux d'enfants)*

Pour rappel, un arrêté municipal transmis en préfecture a été pris le 23 juillet 2013. Celui-ci stipule que les infractions au présent arrêté sont passibles d'une amende.

Avis aux contrevenants !!!



PREFECTURE DU TARN

REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL

99-7- Animaux. Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Commentaire : Certains chiens font preuve d'agressivité à l'encontre des facteurs, porteurs de missives, aides à domicile, randonneurs, enfants ; leur propriétaire responsable ne doit pas les laisser vaquer (article 99-7 ci-dessus)

REGLEMENTATION BRUITS DE VOISINAGE

ARTICLE 18 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit

Divagation d'animaux domestiques sur domaine public

Rues, voies communales, routes départementales

INTERDIT AUX ANIMAUX



Il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique.

Elle pensait faire preuve de bonté en nourrissant des chats de son quartier. Elle a finalement été condamnée à une amende.

La générosité envers les animaux peut parfois conduire devant la barre d'un tribunal. Une dame a appris à ses dépens en étant condamnée dernièrement à plus de 500 euros. Domiciliée dans un immeuble, elle avait pris l'habitude de nourrir des chats errants, en étant elle-même propriétaire de quatre. Les habitués à quatre pattes venaient régulièrement se sustenter mais un déménagement de la retraitée l'a conduit sans qu'elle ne s'en doute à des déboires judiciaires. C'est une autre locataire de l'immeuble, aimable voisine qui l'a en réalité dénoncée auprès des autorités, arguant qu'elle avait abandonné les animaux, désormais « sa » propriété. Les chats continuant de fréquenter régulièrement les lieux sans trouver croquettes et lait ont provoqué l'ire d'une partie du reste des occupants du quartier. Et une procédure s'est mise en route. La police, alertée, n'a pas eu à mener une enquête d'ampleur pour retrouver celle qui a fini par être reconnue comme l'auteur d'un délit



Depuis cette histoire qui s'est répandue publiquement, il se murmure que dans ledit quartier, certains amoureux des bêtes continuent de donner à manger aux animaux sauvages, discrètement, soucieux de ne pas se faire pincer. L'intéressée fautive qui affirme être une victime, estimant avoir accompli un geste citoyen par bon cœur et surtout qui ne pense pas être une « criminelle », a souhaité rester discrète sur sa mésaventure. **Pourtant, la législation rappelle que des gestes répétés et continus concernant l'assistance à animal en difficulté sont interdits. Cette interdiction est justifiée par le risque de transmission de maladies infectieuses (toxoplasmose, maladie des griffes du chat...). Leur prolifération à proximité de lieux fréquentés par des enfants (écoles, jardins publics, espaces verts) est également susceptible de poser des problèmes d'hygiène.**

Préfecture du Tarn – Règlement sanitaire départemental :

Article 120 -Jeta de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels.. Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons; la même interdiction est applicable aux voies privées cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.



CANICULE :

Les recommandations en cas de fortes chaleurs

• COMPRENDRE		• AGIR	
<p>Personne âgée</p> <p>Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.</p>			
<p>Enfant et adulte</p> <p>Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.</p>			
<p>La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).</p>		<p>Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.</p>	
<p>Personne âgée</p> <p>Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.</p>		<p>Personne âgée</p> <p>Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...</p>	
<p>Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.</p>		<p>Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).</p>	
<p>Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.</p>		<p>Je bois environ 1,5 l. d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.</p>	
<p>Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.</p>		<p>Je draine de mes nouvelles à mon entourage.</p>	
<p>Enfant et adulte</p> <p>Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.</p>		<p>Enfant et adulte</p> <p>Je bois beaucoup d'eau et ...</p>	
<p>Je ne reste pas en plein soleil.</p>		<p>Je ne consomme pas d'alcool.</p>	
<p>Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.</p>		<p>Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.</p>	
		<p>Je prends des nouvelles de mon entourage.</p>	





Equipe de Rédaction : Mairie de BOISSEZON

Directeur de publication : Claude AUSSILLOU - Membres : Marie BORDE - Eurydice SOLER - Agnès THOMAZE -